



Motion de la 14^e section sur la promotion à la Hors Classe (HC) des maître·sses de conférences

La section 14 du CNU, réunie du 13 au 15 mai 2024 pour la session d'avancement, constate une diminution des taux d'avancement pour les MCF HC décidée par le Ministère, entraînant une forte dégradation des perspectives de carrière. La section dénonce cette baisse du nombre de promotions à attribuer : le taux est passé de 20% de promouvables en 2022 à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 et il est annoncé à 10% pour 2025 (arrêté du 13 février 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047278227>).

Pour la section 14, le nombre de promotions par an n'a fait que diminuer et le taux annoncé laisse présager le pire.

Section 14	Nombre de dossiers présentés	Nombre de promotions accordées	Taux de promotion
2021	63	19	30%
2022	69	20	28,9%
2023	72	13	18%
2024	73	10	13,69%

Cette situation est inacceptable pour l'évolution de la carrière des collègues dont beaucoup sont bloqué·es à la classe normale pendant de longues années, en dépit d'un fort investissement et de la grande qualité de leur dossier. La section exige le retour à un taux d'au moins 30% des promouvables.

Motion votée à l'unanimité.